

## Règlement de course

Par son inscription à la course, chaque participant autorise l'utilisation de photos ou de vidéos prises à l'occasion de la manifestation sur tout imprimé, sur notre site internet ou celui de la FSG Estavayer ainsi que sur nos réseaux sociaux. Il autorise également la publication de son nom, prénom, domicile, club et année de naissance sur les différentes listes de départ et de résultats.

-----

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident, de dommage ou de vol.

-----

Le for juridique est à Estavayer-le-Lac.

-----

Fair-play en toutes circonstances !

-----

En cas de réclamations, le comité statuera sans possibilité de recours.

-----

Par son inscription, le coureur ou son représentant légal accepte le présent règlement.

-----

L'organisation se réserve le droit de modifier ce règlement en tout temps et sans préavis.

-----

Les prix sont remis en personne ou à un/e ami/e du sportif ou de la sportive lors de la proclamation des résultats. En cas d'absence, ils ne seront pas envoyés sauf à la suite d'une demande explicite auprès des organisateurs (aucun envoi de marchandise, uniquement les bons). Les prix ne sont pas échangés.

.....

Aucun remboursement de la finance d'inscription n'est prévu en cas de non-participation ou de renonciation, sauf en cas de présentation d'un certificat médical.

-----

Pour des raisons de sécurité, les organisateurs se réservent le droit de limiter le nombre de participants par catégorie ou de modifier les horaires de départs. Une information sera publiée sur notre site [www.coupedenoelsta.ch](http://www.coupedenoelsta.ch) et sur nos réseaux sociaux.

Estavayer-le-Lac, le 25 septembre 2025